

## Un procès sous haute tension au Burundi

RFI, 12 janvier 2012 Nouvelle audience, mercredi 11 janvier, dans le procès de 23 personnes, dont le correspondant de RFI en swahili, tous accusés d'actes de terrorisme. Comme à chaque fois depuis le début de ce procès, un bras de fer a opposé des avocats de la défense, qui veulent d'abord épuiser les nombreux vices de procédure que recèle ce dossier et des juges, qui veulent apparemment juger rapidement les prévenus. Du coup, la défense qui assure avoir perdu toute confiance dans les juges, demande le dessaisissement du tribunal de Cankuzo.

Les avocats de la défense ont voulu soulever une nouvelle exception comme ils le font depuis le début de ce procès. Mouvement d'humour du président du tribunal de grande instance de Cankuzo, à quelques 2510 km à l'est de Bujumbura qui leur lance tristes sèchement : « Présentez tous vos préalables à la fois, perce que le tribunal veut en finir ». Ça paraît trop pour les avocats des 23 prévenus poursuivis pour acte de terrorisme et qui risquent la prison à vie. Me Sébastien Ntahoturi prend alors la parole et annonce un siège qui, depuis le début de ce procès, viole systématiquement la loi, selon la défense. Et de demander la suspension du procès, jusqu'à ce que la juridiction supérieure se prononce sur le dessaisissement du tribunal de Cankuzo. Me Sébastien Ntahoturi : « Il a été question de recuser toute la juridiction pour cause de suspicion légitime. Nous estimons que le tribunal de grande instance de Cankuzo, au regard des audiences qui se sont succéder, il a été clairement démontré qu'il n'est pas en mesure de prendre une décision impartiale, qui conforte la loi ». Le juge-président de ce tribunal, Albert Nduwimana, a réfuté toutes ces accusations portées contre lui et a tenté de convaincre prévenus et avocats de sa bonne foi, en vain. Il s'est donc résolu, au bout d'une heure de débats parfois musclés, à renvoyer l'affaire au 15 février en attendant la décision de la Cour d'appel de Gitega.